



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3398

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Rillieux la Pape**

objet : **Marché public global de performance pour la modernisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3398**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Marché public global de performance pour la modernisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon dispose de 2 UTVE des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, mises en service en 1989. Ces 2 unités permettent la valorisation énergétique sous forme de chaleur sur les réseaux de chauffage urbain et d'électricité, d'environ 400 000 tonnes de déchets par an.

L'UTVE Lyon Sud, située sur le port Édouard Herriot dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, est exploitée en régie directe. L'UTVE Lyon Nord, située sur la Commune de Rillieux la Pape, est gérée par un contrat de délégation de service public (DSP) avec Valorly (Groupe Suez Environnement) qui arrive à échéance le 30 juin 2019. Depuis 2016, les services de la Métropole travaillent sur la suite à donner après l'échéance de la DSP en cours. Le choix a été fait de réaliser des travaux sur l'usine existante pour la maintenir en fonctionnement et améliorer les performances.

La Métropole a retenu le renouvellement de la gestion externe de l'usine Lyon Nord, pour 8 ans et 3 mois, sous forme d'un marché global de performance.

La Métropole a donc décidé de passer un marché public global de performance, en application de l'article 34 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 92 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour la modernisation et l'exploitation de l'UTVE de Rillieux la Pape. Ce montage contractuel a été préféré à la DSP afin de réduire le coût global de l'exploitation de l'UTVE et de permettre à la Métropole de garder la maîtrise de la répartition des déchets du territoire sur les 2 usines UTVE Lyon Sud et UTVE Lyon Nord.

Les principales prestations à la charge du titulaire, précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), sont les suivantes :

- conception et réalisation de travaux de modernisation visant à améliorer les performances de l'UTVE,
- démarches administratives pour le changement de titulaire des arrêtés, et prise en compte des modifications des installations,
- exploitation, entretien courant et gros entretien renouvellement (GER) de l'UTVE dans le respect de la continuité de service, de la réglementation en vigueur et en conformité avec les objectifs de Grand Lyon Métropole,
- fourniture de chaleur au réseau de Rillieux la Pape,
- commercialisation de l'électricité après autoconsommation de l'UTVE, des sous-produits de l'UTVE.

Une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée en application des articles 33, 71 à 73 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la modernisation et l'exploitation de l'UTVE de Rillieux la Pape.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 février 2019, a choisi l'offre de base du groupement Suez RV Energie / Patriarche Architectes pour un montant de 59 932 002,93 € HT, soit 65 925 203,22 € TTC pour les coûts de l'exploitation et pour un montant de 18 790 000 € HT, soit 22 548 000 € TTC pour l'investissement.

L'acheteur a décidé, conformément à l'article 10 du règlement de consultation, d'allouer une prime d'un montant de 20 000 € maximum aux soumissionnaires ayant remis une offre initiale régulière.

Le montant de cette prime sera augmenté de 10 000 € à chaque tour de négociation auquel les soumissionnaires auront participé.

Le montant de cette prime sera augmenté de 10 000 € pour les soumissionnaires ayant remis une offre finale (sans pouvoir dépasser le seuil maximal de 50 000 € pour les soumissionnaires admis à remettre une offre finale). Les offres irrégulières ne pourront donner lieu à l'allocation d'une prime.

Pour le candidat attributaire, la rémunération du marché public tiendra compte de la prime qu'il a reçue ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de services pour la modernisation et l'exploitation de l'UTVE de Rillieux la Pape et tous les actes y afférents, avec le groupement Suez RV Energie - Patriarche Architectes pour un montant de 59 932 002,93 € HT, soit 65 925 203,22 € TTC pour les coûts de l'exploitation et pour un montant de 18 790 000 € HT, soit 22 548 000 € TTC pour l'investissement.

**2° - Autorise** le paiement, conformément à la décision de l'acheteur, d'une prime d'un montant maximum de 50 000 € pour chaque soumissionnaire admis à remettre une offre.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 65 925 203,22 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011- opération n°0P25O2490.

**4° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale métro usine d'incinération Lyon Nord, individualisée le 18 mars 2019 sur l'opération n° 0P25O7272 pour un montant de 22 548 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**